



**Arrêté du Président
de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

Publié le : 29/04/2024

DIV.24.08.A40

OBJET : Fermeture annuelle de l'aire d'accueil de la Malcombe

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),

Vu le marché de prestation de service relatif à la gestion de l'Aire de la Malcombe dédiée à l'accueil des gens du voyage conclu avec la Société GESTION'AIRE,

Vu l'article 2 du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage adopté par délibération du 11 Février 2021,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux, de réparation et de remise en état des équipements,

Considérant la nécessité de fermeture de l'aire afin de protéger le public durant la réalisation de ces travaux,

Considérant que les usagers ont été avertis de cette fermeture par un courrier remis en main propre le 15/04/2024,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'aire d'accueil de la Malcombe sera fermée et donc interdite au stationnement à compter du 5 juillet 2024 à partir de 16h00, pour toute la durée de la réalisation des travaux annuels d'entretien.

Article 2 : L'aire d'accueil devra être rendue libre de toute occupation : emplacements, voiries et tout autre espace faisant partie du périmètre de l'aire. Tout véhicule (caravanes, fourgons, voitures, remorques, etc...) et toute autre installation de type bungalow, devront être retirés le 5 juillet 2024 au plus tard.

Le présent arrêté emporte résiliation des conventions d'occupation des usagers à compter de cette date.

Article 3 : La réouverture prévisionnelle de l'aire d'accueil de la Malcombe est envisagée au 5 août 2024.

Article 4 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de Grand Besançon Métropole,
- adressé en Préfecture,
- affiché sur l'aire d'accueil de la Malcombe.



Besançon, le 29 AVR. 2024

La Présidente



Anne VIGNOT

